

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration

Séance du 20 juillet 2026 à 18 h 30

Délibération n°2026/07/12

Date de la convocation	09 juillet 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	26
Nombre de membres titulaires présents	12
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres avec voix délibérative présents	12
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	8
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	1
Nombre de membres sans voix délibérative présents	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	5
Nombre de membres suppléants en exercice	04
Nombre de membres suppléants présents	00

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Patricia POUBLANC et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Denis CANTIER, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Carmen GASQUET, Eva GRANDJEAN, Monique SAEZ et Thérèse TONNOT
Messieurs Thomas GILLES et René GUEDJ

Membres sans voix délibérative présents :

Mesdames Bernadette FERCAK (Mairie de Saint-Gervasy), et Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET (pouvoir à Monsieur CANTIER), Florence LIMONES (pouvoir à Monsieur Benoît MOULIN), Madame Annie GERMIN (pouvoir à Madame Patricia POUBLANC) et Martine REARD (pouvoir à Monsieur Rémi NICOLAS) ;
Monsieur Frédéric COURRENT (pouvoir à Madame ROSZCZKA) ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Béatrice DRASOULANT (pouvoir à Monsieur GILLES) et Josiane ROTY (pouvoir à Madame TONNOT)
Monsieur FIORINI (pouvoir à Madame Eva GRANDJEAN)

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :

Mesdames Bernadette FERCAK (Saint-Gervasy) et Isabelle LAFORGUE (Cabrières)

Membres sans voix délibérative absents, excusés et représentés :

Madame Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard, excusée)
Messieurs Richard ARNAUD, Yannick ODIARD, Cédric PLUVINAGE, et Christophe ZARAGOZA

Secrétaire de séance : M. Denis CANTIER

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

ACTUALISATION de la CONVENTION d'UTILISATION des LOCAUX

Rapporteur : *Eric PEREDES*

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de l'EPA Centre Social ESCAL, notamment son article 3 ;

VU la délibération 2025/01/04 approuvant la Charte de la Vie Associative du Centre Social ESCAL, et la convention d'utilisation des locaux et du matériel ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser annuellement les documents encadrant les relations entre le Centre Social ESCAL et les associations affiliées ;

CONSIDÉRANT la rencontre avec les associations du 04 juillet 2026 et les échanges avec les représentants des associations affiliées ;

2. Éléments de contexte

Le Centre Social ESCAL met à disposition de ses associations affiliées des locaux et du matériel nécessaires à la réalisation de leurs activités, dans le respect du projet social de l'établissement.

Afin de tenir compte de l'évolution des pratiques administratives et des retours d'expérience recueillis lors des utilisations des équipements, il est proposé de procéder à l'actualisation de la convention d'utilisation des locaux et du matériel pour l'année scolaire 2026-2027.

Les principales modifications portent sur :

- ✓ la mise à jour des dates de validité de la convention pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- ✓ la suppression de la disposition prévoyant la remise d'un chèque de caution pour certains prêts de matériel, cette procédure n'étant plus jugée nécessaire ;
- ✓ le renforcement des dispositions relatives aux états des lieux d'entrée et de sortie, afin de garantir une meilleure traçabilité de l'état des locaux et du matériel mis à disposition ;
- ✓ la précision des responsabilités des associations utilisatrices concernant le signalement immédiat de toute anomalie, dégradation ou dysfonctionnement constaté lors de la prise en possession ou de la restitution des équipements.

Ces adaptations visent à simplifier les démarches administratives des associations tout en préservant les intérêts du Centre Social ESCAL et la qualité des équipements mis à disposition.

3. Incidence financière

Cette actualisation est sans incidence budgétaire significative pour l'établissement.

Les éventuels coûts liés à la remise en état des locaux ou du matériel demeurent à la charge de l'association responsable des dégradations constatées conformément aux dispositions de la convention.

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** la convention d'utilisation des locaux et du matériel des associations affiliées, actualisée pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Article 2 : **AUTORISE** le Président du Conseil d'administration à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

5. Annexes

- ✓ Projet de Convention
- ✓ Fiche Référent Sécurité
- ✓ CR de la réunion des Associations du 04 juillet 2026

Le Secrétaire de séance

Denis CANTIER



Président de Séance

Rémi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président du Centre Social ESCAL





Convention d'utilisation des locaux et matériel

2026-2027

Cette convention a pour but de déterminer les modalités d'utilisation de locaux et de matériels entre :

Le Centre Social ESCAL sis 7 ter rue des Cévennes 30320 MARGUERITTES représenté par son Président Rémi NICOLAS

Et

L'Association
Représentée par son (sa) président(e)

ARTICLE 1 : DESIGNATION DES LOCAUX ET MATERIELS

Les locaux et matériels à destination de prêt associatif, situés au siège social du Centre Social ESCAL, sont :

- ✓ Une **SALLE D'ACTIVITE** de 80 m² environ pour 100 personnes maximum (non assises) avec tables, chaises pour 50 personnes, coin chauffe (four et plaques électriques) avec chambre-froide et congélateur ;
- ✓ Une grande salle de 180 m² dénommée **SALLE ATLANTIDE** pour 150 personnes maximum assises et sans scène. En cas d'implantation de scène ou estrade, la surface disponible est diminuée par l'emprise au sol de l'ensemble désigné ci-dessus ;
- ✓ Un **hall d'entrée et un bloc sanitaire** pour une superficie d'environ 40 m² ;
- ✓ Du **matériel**.

ARTICLE 2 : DESTINATION

La mise à disposition de salles s'inscrit dans le projet social du Centre Social ESCAL et à ce titre se veut porter les valeurs associatives. Pour ce faire, il est interdit de véhiculer des valeurs contradictoires dans le cadre de manifestations organisées.

L'usage des locaux est exclusivement réservé aux actions associatives des associations **affiliées** Centre Social ESCAL et ne pourraient faire l'objet d'un usage privé ou à visée commerciale.

La Ville de Marguerittes et Centre Social ESCAL sont prioritaires quant à l'utilisation de l'ensemble défini dans l'article 1.

ARTICLE 3 : CADRE GENERAL D'UTILISATION

3-1 Assurances

L'association utilisatrice devra être en possession d'une assurance Responsabilité Civile couvrant l'ensemble des risques d'organisateur, notamment les dégradations des locaux et de matériels, accidents corporels pour l'activité désignée. Une copie de cette assurance devra être fournie au Centre Social ESCAL au 1^{er} janvier de chaque année, ou à la date anniversaire du renouvellement de celle-ci.

La couverture de l'immobilier est assurée par la municipalité propriétaire des locaux.

En raison de la clause de renonciation incluse dans le contrat d'assurance du propriétaire des locaux (la ville de Marguerittes), il n'est pas exigé de l'association une couverture de risques locatifs.

3-2 Responsabilités

Le stockage de matériel appartenant à l'association utilisatrice devra faire l'objet d'une autorisation préalable et restera sous la responsabilité entière de celle-ci.

L'association utilisatrice s'engage à :

- 1) respecter et se conformer aux législations en vigueur définissant son activité ;
- 2) renoncer à tout recours en responsabilité contre le Centre Social ESCAL :
 - ✓ en cas de vol ;
 - ✓ en cas de problème d'eau, d'électricité ou de chauffage ;
 - ✓ du fait des accidents, tant corporels que matériels, des dommages et préjudices de quelque nature qu'ils soient, résultant de l'utilisation du matériel et de l'occupation des lieux.

Ces locaux sont dotés d'un système d'alarme afin de prévenir toute intrusion malveillante. Lors du prêt, l'association utilisatrice se verra remettre une clé permettant, sous sa responsabilité, la mise en et hors service du système. Ce système devra être actif lors de la libération des locaux. Ces manœuvres sont enregistrées dans la centrale. La non restitution de la clé entraînera le remplacement du barillet et des clés afférentes sous la responsabilité du Centre Social ESCAL. Les frais occasionnés sont à la charge de l'association.

De plus, en cas d'incident, le système prévoit la télé-interpellation des personnes présentes dans la salle. Afin de désactiver la procédure, un mot de passe mensuel sera communiqué au Président de l'association utilisatrice.

3-3 Référent Sécurité

Le Président de l'association utilisatrice a nommé un Référent SECURITE (annexé à la convention). Celui-ci doit connaître l'établissement, et à ce titre a participé à la session d'information SECURITE du 12 novembre 2019, organisée par le Centre Social ESCAL, afin de pouvoir mettre en œuvre les procédures et protocoles. (session prévue à l'automne 2026)

A défaut de participation, le Président de l'association utilisatrice assumera seul la responsabilité en cas d'incident.

Le Référent SECURITE devra être muni des moyens de communication nécessaires. Il sera plus particulièrement chargé de la surveillance de la salle et de la scène, et devra assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique. (Articles MS 46 et L14 du Règlement de Sécurité Incendie).

3-4 Issue de secours

Dans tous les cas, l'association utilisatrice s'engage à :

- a) Laisser un libre accès aux issues de secours, aux matériels de lutte contre l'incendie pour une éventuelle intervention rapide des services compétents (pompiers, ambulances, ...) ;
- b) Relever les volets métalliques de protection à l'aide des interrupteurs à clé avant tout accueil du public et s'assurer de la vacuité des cheminements ;
- c) Refermer les volets et issues de secours à l'issue de la manifestation ou de l'activité.

3-5 Parking

Tous les véhicules devront être garés aux emplacements prévus à cet effet à l'extérieur de l'enceinte du Centre Social ESCAL, tout en restant attentif au respect du voisinage. Privilégier l'utilisation des parkings du collège, de la médiathèque, ...

Seuls les véhicules de transport de matériels, pourront être tolérés dans l'enceinte de la cour du Centre Social ESCAL, le temps des différentes livraisons liées à l'organisation de l'activité.

3-6 Interdiction de fumer

Conformément à la circulaire du 29 novembre 2006 et au décret du 28 juin 2025, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du Centre Social ESCAL (cour et bâtiments). Le Président de l'association utilisatrice est garant de la mise en application et du respect de cette interdiction.

ARTICLE 4 : MODALITES DE MISE à DISPOSITION

4-1 Gestion de planning des locaux

Le planning d'occupation des salles 2026-2027 a été collégialement travaillé par les associations affiliées le 04 juillet 2026. Il a été communiqué aux associations affiliées et est en ligne sur le site internet du Centre Social ESCAL: www.escal.asso.fr.

Les activités hebdomadaires ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires et les jours fériés. En cas d'annulation de séances, deux rattrapages maximum sont envisageables lors des vacances d'Hiver et de Printemps, selon les disponibilités des salles.

En cas de demandes tardives, celles-ci devront faire l'objet d'une sollicitation écrite qui sera traitée par le Centre Social ESCAL en fonction des disponibilités.

4-2 Gestion du matériel

Les associations utilisatrices devront définir leurs desiderata de mise à disposition du matériel prêté par le Centre Social ESCAL au moins **8 jours avant la date de la manifestation**, sur l'imprimé prévu à cet effet. Certains matériels spécifiques, comme la sono, demandent une rencontre avec un permanent du Centre Social ESCAL pour une séance de formation. Ce matériel est prêté à l'association qui en a fait la demande et ne peut être « sous-prêté » à un tiers.

~~Un chèque de caution sera demandé pour certains prêts.~~

Une facture des prêts sera fait par les services du Centre Social ESCAL semestriellement à terme échu.

Le montage et/ou démontage de la scène doivent rester exceptionnel pour des éléments majeurs de la vie de l'association. Ils seront à demander par l'association utilisatrice auprès des Services Techniques de la ville, tout comme le matériel complémentaire.

4-3 Prise en possession des locaux et matériels

L'association utilisatrice devra remplir une fiche signalétique d'état des lieux précisant les constats à la prise en possession des locaux et du matériel/équipement, surtout quand plusieurs manifestations se succèdent.

4-4 Horaires

L'association utilisatrice devra préciser lors de la réservation des locaux les horaires d'utilisation (installation et démontage inclus), sachant qu'ils devront être libres d'occupation au plus tard :

- ✓ à minuit pour une utilisation du lundi au jeudi ;
- ✓ à l'heure communément arrêtée entre l'association et le Centre Social ESCAL pour le week-end (du vendredi au dimanche).

4-5 Nuisances sonores

L'association utilisatrice s'engage à respecter la législation en vigueur concernant les nuisances sonores de jour comme de nuit. Elle est responsable des remarques générées.

La sonorisation des locaux et/ou de la cour au-delà de 22 heures est proscrite, sauf dérogation par arrêté municipal. Dans tous les cas l'organisateur responsable veillera à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage.

4-6 Entretien

Dans tous les cas de figure, l'association utilisatrice s'engage à rendre les locaux propres, le matériel en bon état et à effectuer un nettoyage des sols, des sanitaires, des tables et des chaises. Ces dernières devront être rangées, selon les modalités établies et affichées.

Les poubelles doivent être vidées dans les conteneurs prévus à cet effet dans la cour du Centre Social ESCAL, en veillant à respecter la logique de tri sélectif : bac à recyclage (jaune) et bac à déchets non recyclables (gris). Les verres seront à déposer dans le bac prévu à cet effet, à proximité de la médiathèque.

Cet entretien est d'autant plus sensible lors des manifestations successives durant le week-end.

En cas de litige, seul le représentant habilité du Centre Social ESCAL sera juge de l'état des lieux.

Si des dégradations ne sont pas signalées lors de la mise à disposition à l'association utilisatrice et les consignes d'entretien ci-dessus non respectées, la remise en état sera financièrement à la charge de l'association utilisatrice.

ARTICLE 5 : EXCLUSION

Le non-respect de cette convention peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'accès aux locaux pour l'association incriminée par décision du CA du Centre Social ESCAL, après rencontre avec la Commission Associations.

ARTICLE 6 : APPLICATION ET REVISION DE LA CONVENTION

La présente convention a été votée par le Conseil d'Administration. Le Président du Centre Social ESCAL est chargé de faire appliquer cette convention aux associations utilisatrices et se réserve le droit de la modifier partiellement ou totalement en cas de besoin.

Fait à Marguerittes en double exemplaires pour chacune des parties, le.....

Le Président de l'Association Affiliée

Le Président du Centre Social ESCAL

.....

Rémi NICOLAS



REFERENT SECURITE 2026-2027

MARGUERITTES

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 030-930043245-20260720-DEL_2026_07_12-DE



A retourner à l'ACCUEIL avant le 31 juillet 2026

Association :

Je soussigné (e) :

Président (e) de l'association :

Numéro de portable :

Mail : @

reconnait être **responsable de la SECURITE** de l'ensemble des activités de l'association, dont j'ai la charge, qui sont organisées dans les locaux situés au 7 ter rue des Cévennes à MARGUERITTES.

A ce titre, je m'engage à participer à l'ensemble des sessions d'information SECURITE, organisées par le Centre Social ESCAL, afin de connaître les procédures et protocoles à suivre.

En cas d'empêchement, je désigne :

Prénom - NOM :

Fonction l'association :

Numéro de portable :

Mail : @

pour être **Responsable SECURITE de l'association**. A ce titre, **il devra connaître l'établissement et être muni de moyens de communication.**

Il sera plus particulièrement chargé de la surveillance de la salle et de la scène, et devra assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique. (article MS 46 et L14 du Règlement de Sécurité Incendie)

Fait pour valoir ce que de droit, à Marguerittes le 2026

Signature du Président



1



Ordre du Jour

Le Centre Social ESCAL

Être affilié au
Centre Social ESCAL

GUID'ASSO

L'ACCUEIL

Affiliations 2026

Le Planning

Questions Diverses

2



3

Associations :

Le POUVOIR de l'HUMAIN

Marguerittes Shuttlecock

SOUFFLE d'ANGES

Excusés

4

Associations Affiliées :

APE Elementaire De Marcieu ;
 Amicale RAZANAMANGA ; Amicales Rencontres ;
 Comité de Quartier Cœur de Marguerittes ; FNACA ;
 DAISY COUNTRY ; GV Claire Cour ;
 La Traversée des 3 Margots ; Latina Danse ;
 Les Amis de l'Olivier ; Les Rachalans ; Les Spamitos ;
 Marguerittes et Vous ; Marguerittes GRS ;
 Marguerittes Retraite Sportive ; OMEPT ; OSCO ;
 Stratégo Némausus ; UNC et ZYMBA TONIC

Membres du CA du Centre Social ESCAL :

Celine ROSZCZKA, 1^{ère} Vice-présidente
 Eva GRANDJEAN, René GUEDJ et Eric PEREDES,
 administrateurs



Présents

5



6



Le Centre Social ESCAL

7



Les Objectifs du Centre Social ESCAL :

- ✓ faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux ;
- ✓ encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale, au travers de la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité ;
- ✓ favoriser le vivre ensemble et le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- ✓ construire et faire vivre le projet éducatif du territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les familles.

8



Les Missions du Centre Social ESCAL :

- ✓ **Animation de la Vie Sociale** : animation globale et pilotage du projet social, animation de réseaux, ESCAL INFO, animation dans la vie de la Commune (Carnaval, FETE COOL, ...), ...
- ✓ **Accueil et Accès aux Droits** : Point Ressources Emplois, Point Conseil Budget, Point Relais CAF, Accès numérique, Information Jeunesse, ...
- ✓ **Actions Educatives** : Coordination PEDT et Ingénierie Educative, Animation et Coordination du CME, animations complémentaires à l'école (écoles et collège), animations du réseau éducatif, ...
- ✓ **Gestion et Organisation des Accueils Collectifs de Mineurs** : ALP élémentaires, ALSH du Mas Praden, ALSH Tita, ALSH Club Ados, Séjours de Vacances, ...
- ✓ **Actions Familles** : Animation Collective Famille, Ateliers, Sorties, Accompagnement à la Scolarité, Ludothèque, soutien à la Parentalité, ...
- ✓ **Actions Adultes-Séniors** : Ateliers, séjours, actions de prévention, prévention de la perte d'autonomie, prévention santé, ...
- ✓ **Vie associative** : domiciliation, prises d'inscriptions, mise à disposition de boîte à lettres, photocopies et reliures, encart dans l'ESCAL INFO ou le GUIDE PRATIQUE, mise à disposition de salles et/ou matériel, documentation, conseils en gestion, ...

9



La Gouvernance du Centre Social ESCAL :

- ✓ **1 Conseil d'Administration de 27 membres :**
 - ✓ Avec voix délibératives :
 - ✓ 11 élus de Marguerittes
 - ✓ 9 représentants des familles et associations
 - ✓ 1 représentant du CD 30
 - ✓ Sans voix délibératives :
 - ✓ 1 représentant de la CAF du Gard
 - ✓ 1 représentant des Services de l'Etat
 - ✓ 4 représentants des communes de Bezouce, Cabrières, Lédenon et Saint-Gervasy
- ✓ **1 Assemblée Annuelle**
- ✓ **Des Commissions Thématiques**

10



Vos Représentants au sein du CA :

Comité de Quartier des Berges du Canabou
 (Dominique FIORINI)

APE Élémentaire de Marcieu
 (Eva GRANDJEAN)

Comité de Quartier Cœur de Marguerittes
 (René GUEDJ)

11



Le Projet Social 2026-2027 :



**ENSEMBLE,
 CONSTRUIRE UN MODÈLE
 PARTICIPATIF INNOVANT ET PARTAGÉ**

**ENSEMBLE,
 ACCUEILLIR ET FACILITER LA VIE
 DES FAMILLES ET DES ASSOCIATIONS**

**ENSEMBLE,
 IMAGINER UN TERRITOIRE SOLIDAIRE
 AU SERVICE DES FAMILLES**

12

ENSEMBLE, CONSTRUIRE UN MODÈLE PARTICIPATIF INNOVANT ET PARTAGÉ

Objectifs	Objectifs Spécifiques	Actions
Construire une gouvernance hybride	1. Décliner le mode de fonctionnement (RI par exemple, ...) 2. Imaginer les collectifs : CA, Comité de Pilotage, Commissions, ... adaptés et cohérents 3. Renforcer les liens et les temps d'échanges	✓ Mise en place d'un groupe de travail et rédaction d'un Règlement Intérieur de fonctionnement ✓ Définition d'un organigramme des instances ✓ Mise en place de commissions pluridisciplinaires (familles, associations, élus, agents, usagers, ...) en petit collectif ✓ Création de binôme administrateurs-agents, sur le suivi des projets ✓ Organisation de séminaires internes d'interconnaissance et d'évaluation
Fédérer et former une équipe d'administrateurs, bénévoles et agents	1. Mettre en place un Plan de Formation administrateurs, agents et bénévoles 2. Créer des temps spécifiques et communs administrateurs, agents et bénévoles 3. Créer l'identité du Centre Social ESCAL (visuel, communication propre, ...)	✓ Réalisation de bilan de compétences pour les administrateurs, bénévoles et agents ✓ Définition des besoins et construction d'un Plan de Formation administrateurs, bénévoles et agents ✓ Organisation de temps festifs et de cohésion, avec les acteurs du Centre Social (élus, bénévoles, agents, ...) ✓ Création d'une nouvelle identité visuelle propre au Centre Social ESCAL en lien avec le « bonhomme » ESCAL et déclinaison sur les différents supports
Renforcer les réseaux de partenariats	1. Inventorier les partenariats et définir les modalités de partenariat 2. Coordonner et animer des réseaux locaux de partenariats 3. Coconstruire et s'inscrire dans les politiques sociales	✓ Définition du « partenariat » et du périmètre de celui-ci ✓ Élaboration de la liste des partenaires, à étudier en commission pour désigner des référents (peut-être des binômes administrateurs-agents), avec définition des enjeux spécifiques ✓ Information régulière des partenaires sur l'évolution des projets du Centre Social ESCAL ✓ Participation aux réunions des partenaires ✓ Participation aux instances (CA du Collège, Conseils d'École, Conseils d'Administration de structures partenaires, ...) ✓ Définition et animation de réseau : PEDI, travailleurs sociaux, réseau parentalité, ... ✓ Participation aux instances CTG, CLSPD, GUID ASSO, jurys SDJES et/ou DRAJES, groupes de travail CAF (SDSF), ...

13

ENSEMBLE, ACCUEILLIR ET FACILITER LA VIE DES FAMILLES ET DES ASSOCIATIONS

Objectifs	Objectifs Spécifiques	Actions
Informier et impliquer les familles et les associations	1. Maintenir et adapter les outils de communication (EIA, site internet, ...) au service des habitants 2. Développer des espaces de prise en compte de la Parole des Habitants et renforcer la démarche d'ALLER VERS 3. Consolider le rôle fédérateur du Centre Social ESCAL auprès des associations, notamment dans le cadre de la démarche GUID'ASSO	✓ Maintien des outils ESCAL INFO, Site Internet, ... avec la mise en place d'une ligne éditoriale et d'un comité de rédaction (commission COMMUNICATION), en adaptant la charte graphique ✓ Réflexion autour de nouveaux outils de promotion des actions du Centre Social ESCAL : newsletter, application, ... ✓ Développement de points d'information réguliers (devant les écoles, marches, collège, ...) avec le triporteur afin de présenter les actions et projets du Centre Social ESCAL ✓ Organisation de temps d'échanges avec les habitants : comité des parents, parole de jeunes, groupes de bénévoles, ... ✓ Accompagnement des associations affiliées et non affiliées dans leur démarche
Valoriser les logiques de parcours et les complémentarités	1. Accompagner chacun (enfant, jeune, adulte, senior, famille, ...) dans son parcours 2. Développer des projets et actions en complémentarité à l'École 3. Valoriser les actions partenariales, notamment en lien avec le CCAS et le CMS	✓ Mise en place de supports de communication communs ✓ Développement de projets communs ✓ Identification du rôle et des missions d'un centre social, et des attendus spécifiques par actions en lien avec les partenaires ✓ Réflexion autour d'outils communs (Fiche Commun) ✓ Actualisation des procédures d'accueil et des modalités de participation ✓ Organisation de Temps d'échanges et de Rencontres ✓ Réécriture du Projet Éducatif du Centre Social ESCAL, en lien avec l'École
Faire vivre un accompagnement global et transversal au sein du Centre Social	1. Maintenir le lien humain et andragogique avec chaque famille et association 2. Repenser l'Accueil de la Petite Enfance (03-06 ans), en péri et extra scolaire 3. Réfléchir et intégrer l'Impact de l'IA dans nos démarches et pratiques	✓ Réflexion sur la mise en place d'un projet Petite Enfance (ALP mercredis et périscolaires), en lien avec les actions familles et parentales au Centre Social ESCAL ✓ Amélioration des modalités d'accueil, d'inscriptions et de réservations ✓ Suivi et adaptation des RI de fonctionnement ACM et Activités adultes votés en juillet 2025 ✓ Développement du partenariat avec le CPE française Dollo et les écoles maternelles de Marquerettes ✓ Réflexion sur la définition des « bonnes pratiques » liées à l'IA et rédaction d'une charte ✓ Maintien des permanences délocalisées des inscriptions (ALSH, ALP, ...)

14

ENSEMBLE, IMAGINER UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DES FAMILLES

Objectifs	Objectifs Spécifiques	Actions
Valoriser l'AVS, dans sa dimension AG et référent familles, à l'échelle du bassin de vie GARRIGUES	1. Réaffirmer et favoriser la reconnaissance des "missions" du Centre Social 2. Coconstruire une démarche participative à l'échelle du Bassin de Vie, notamment au sein de la Gouvernance 3. Valoriser la mission de "coordination parentalité" de l'animatrice "Familles" sur le territoire	✓ Mise en place d'une instance regroupant professionnels et parents ✓ Etablissement d'un diagnostic de territoire afin de recenser les besoins des familles ✓ Co-construction d'un projet intercommunal sur la parentalité ✓ Aller vers les familles du territoire qui ne fréquentent pas, ou peu, les différentes structures afin de les intégrer à la démarche participative ✓ Mise en place de rencontres régulières, afin de réaliser un suivi de l'évolution de la coordination du projet parentalité du territoire ✓ Participation du Centre Social aux instances et réseaux partenariaux du territoire ✓ Création d'un outil spécifique de présentation des missions du Centre Social ESCAL
Au travers de la PS Jeunes et des actions Jeunes, fédérer une politique jeunesse, à l'échelle du bassin de vie GARRIGUES	1. Coconstruire un projet JEUNESSE de territoire pour les Adolescents 2. Développer une démarche d'ALLER VERS régulière et constante 3. Mobiliser les jeunes, les familles, et les acteurs de la "Jeunesse", dans le développement de projets	✓ Mise en place d'une instance partenariale annuelle de suivi et d'évaluation de la PS Jeunes au niveau territorial ✓ Mise en place d'un travail intercommunal de mobilisation des jeunes ✓ Evolution de l'offre en direction des jeunes, pour permettre davantage de prises d'initiatives, via la mise en place d'un accompagnement de leurs projets et notamment en développant des chantiers loisirs ou projets jeunes ✓ Mobilisation des jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions hors les murs et d'aller vers l'intégration de la démarche Promeneurs du Net, en articulation avec les Pdn déjà présents sur le Centre Social ESCAL ✓ Développement de projets citoyens et participation des jeunes aux instances de décision
Développer l'Accueil de Loisirs du Mas Praden, pour les enfants du bassin de vie GARRIGUES	1. Coconstruire un projet ENFANCE de territoire pour l'accueil des enfants 2. Faire un diagnostic sur les locaux de l'Accueil de Loisirs du Mas Praden et identifier les besoins 3. Imaginer et coconstruire une démarche d'ALLER VERS les familles du bassin de vie	✓ Accueil des enfants de Cabrières au sein de l'ALSH du Mas Praden les mercredis et vacances scolaires ✓ Accueil des enfants de Bezouce et Lédénac au sein de l'ALSH du Mas Praden les mercredis ✓ Identification des besoins d'aménagement des locaux ✓ Réflexion sur l'organisation d'actions délocalisées auprès des familles du territoire ✓ Mise en place d'un groupe de travail dédié, impliquant les parents

15



Être affilié au
Centre Social ESCAL

16



La Charte



Notre conception de la Vie Associative

La place des Associations au sein du PS

L'admission des Associations

Les Services

Nos engagements réciproques

La Vie de la CHARTE

17



Les Associations Affiliées :

A ce jour, le Centre Social ESCAL compte

62 associations affiliées :

06 associations ont quitté le Centre Social ESCAL en 2025 :

Amicale des Médaillés Militaires, Association des Sports Equestres, OMC, OMF, NO SOUCY et QI GONG MAG;

08 associations ont intégré le Centre Social ESCAL depuis le 1^{er} janvier 2025 :

APEM Peyrousettes, Comité de Quartier « Les Berges de Canabou », Côté Culture, Kick Boxing Club de Marguerittes, APE Genestet, Ensemble Socio Culturel Associatif Local « Marguerittes et vous » et « Le Pouvoir de l'Humain »

18



GUID'ASSO

19



GUID'ASSO – c'est quoi ?

Il existe 4 niveaux de GUID ASSO :



Guid'Asso
Orientation

Orienté les demandeurs
vers les bons interlocuteurs



Guid'Asso
Information

Apporte une **information** sur les essentiels
de la vie associative



Guid'Asso
Accompagnement généraliste

Propose un **accompagnement adapté**
à la situation particulière du demandeur



Guid'Asso
Accompagnement spécialiste

Apporte les informations et accompagne
sur un **domaine d'expertise**

20



GUID'ASSO - ESCAL



Guid'Asso

Accompagnement généraliste

Le Centre Social ESCAL a obtenu la marque pour 3 ans,
 du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027

21



GUID'ASSO - les missions :

Mission « Accompagnement généraliste » (socle obligatoire)

- ✓ Évaluer le(s) besoin(s) et attente(s) du demandeur et élaborer un diagnostic ;
- ✓ Apporter les informations, connaissances et les conseils adaptés à la situation particulière du demandeur pour l'accompagner à structurer ses projets sur les questions transversales liées à la vie associative (connaissances juridiques, financières et comptables, méthodologie de projet, connaissances transversales sur la fonction employeur...) ;
- ✓ Mettre en place un accompagnement et/ou un suivi individualisé ou collectif, le cas échéant ;
- ✓ Mobiliser les ressources extérieures éventuelles nécessaires à ceux-ci ;
- ✓ Favoriser la mise en lien des associations locales du territoire ;
- ✓ Capitaliser, diffuser et mutualiser des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative ;
- ✓ S'impliquer activement dans le réseau : participation et contribution au réseau (utilisation et partage d'outils, contribution aux chantiers du réseau, présence aux temps de vie du réseau).

Mission « Accompagnement généraliste » (socle optionnel)

- ✓ Concevoir et mettre en place des formations à destination des acteurs associatifs (bénévoles, salariés) et favoriser leur valorisation sur le portail de formation des bénévoles du Mouvement Associatif régional, le cas échéant.

22



L'ACCUEIL

23



Les Horaires



l'ESCALE
des habitants

**Votre Centre Socioculturel
vous accueille 6 jours sur 7**

lundi

de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

mardi

de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h 30

mercredi

de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30

Jeudi

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

vendredi

de 8 h 30 à 18 h 30

samedi

de 8 h 30 à 12 h 30
(en périodes scolaires)

24



L'Equipe de l'ACCUEIL



DELPHINE PESSAN
 Responsable Famille - Adultes - Seniors
 06.82.81.31.28
 dpessan@escal.asso.fr
 7 ter rue des Cevennes BP 47
 30320 MARGUERITES



DORIAN COULOMB
 Agent de Développement Social
 06.38.39.75.63
 dcoulomb@escal.asso.fr
 7 ter rue des Cevennes BP 47
 30320 MARGUERITES

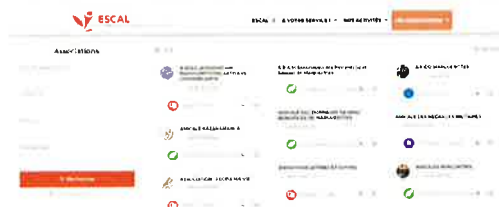


MARINE GARCIA
 Animatrice Famille
 06.38.39.87.90
 mgarcia@escal.asso.fr
 7 ter rue des Cevennes BP 47
 30320 MARGUERITES

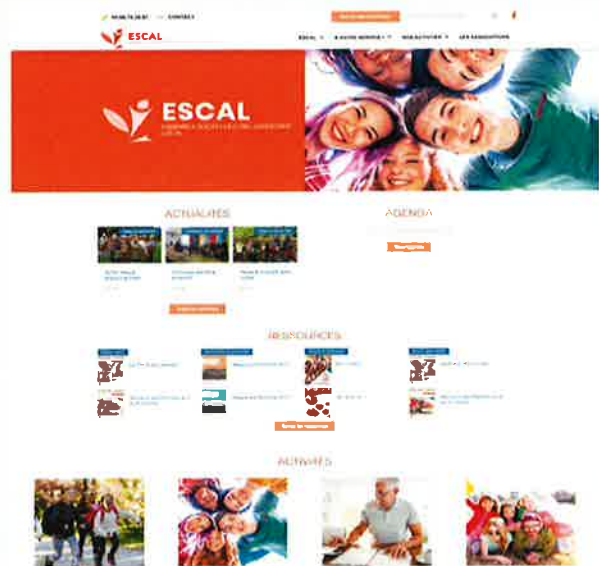
25



Le Site Internet



**Pensez à vérifier et
 actualiser vos données
 régulièrement**



26



Affiliation 2026

27



La Fiche

FICHE D'INFORMATIONS 2026
NOM

Adresse Siège Social
 Adresse de correspondance
 Site Internet
 E-mail de correspondance (obligatoire)

Nb d'adhérents au 31/12/2025 : Nb de Bénévoles en 2025 : Chiffre d'Affaires 2025 : Date prévisionnelle de votre AG :

N° SIRET : de Dossier : déclare à la Préfecture de :

Composition du bureau

	NOM - Prénom	Adresse Mail	Portable
Président			
Vice-président			
Treasurer			
Secrétaire			
Treasurer adjoint			
Secrétaire adjoint			

☐ Charte
☐ Statuts Association
☐ Statuts à jour
☐ Domicile PV AU
☐ Règlement SECURITE
☐ Convention Salle

En cas de boîte à lettres au Centre Social ESCAL, (indiquer () oui ou () non) un personnel de l'ESCAL à récupérer les colis à destination de l'association auprès des services postaux (hors recommandé)
 Personnes habilitées à faire des demandes de salles, matériels et photocopies le Centre Social ESCAL (NOM, Prénom, Téléphone)

Déclaré : Signature du Président

**Fiche simplifiée et
intégrant la RGPD**
 (protection des données personnelles)

28



L'Adresse mail

E-mail de correspondance :
(obligatoire)

Importance du Mail de Correspondance

**associations@escal.asso.fr est une mail-list fermée
à l'usage des associations affiliées**

29



Le nombre d'adhérents

Nb d'adhérents au 31/12/2025 : Nb de Bénévoles en 2025 : Chiffre d'Affaire 2025 : Date prévisionnelle de votre AG :

**Le Nbre d'adhérents au 31-12-2025 permet d'identifier
le nombre de personnes impliquées
au sein des associations locales
et ainsi d'évaluer le taux d'adhésion
de la population à nos projets associatifs.**

**Par exemple, en 2024,
le nombre de vos adhérents était de :
8 038 usagers**

30



Le nombre de bénévoles

Nb d'adhérents au 31/12/2025 : Nb de Bénévoles en 2025 : Chiffre d'Affaire 2025 : Date prévisionnelle de votre AG :

**Le Nbre de bénévoles au 31-12-2025 permet d'identifier
l'engagement citoyen sur le territoire,
au travers du nombre de bénévoles engagés.**

Par exemple, en 2024,
le nombre de bénévoles était de :

1 034

31



Le chiffre d'affaires

Nb d'adhérents au 31/12/2025 : Nb de Bénévoles en 2025 : Chiffre d'Affaire 2025 : Date prévisionnelle de votre AG :

**TOTAL du CR 2025 : il s'agit pour nous de données
statistiques, afin d'évaluer le poids
de l'action associative sur le territoire.**

Par exemple, en 2024, nous avons pu évaluer le poids
économique des associations locales, celui-ci était de :

3 705 235 €

32



Numéro de dossier

N°SIREN / SIRET : N° de Dossier : déclare à la Préfecture de :

**Afin de pouvoir générer la facturation,
auprès de la DGFIP.**

33



Pièce à fournir

Pièces à fournir :

- ✓ La fiche de renseignement complétée ;
- ✓ Le nombre d'adhérents au 31-12-2025 ;
- ✓ Le nombre de bénévoles au 31-12-2025 ;
- ✓ Le Chiffre d'Affaires 2025 ;
- ✓ Le dernier PV d'AG ;
- ✓ La dernière version des statuts ;
- ✓ L'attestation d'Assurance.

**Vérifier les versions
déjà en notre
possession**

34



Pièces à fournir

Réservé à
l'ESCAL

- ☐ Charte :
- ☐ Validité Assurance :
- ☐ Statuts à jour
- ☐ Dernier PV AG :
- ☐ Référent SECURITE :
- ☐ Convention Salle :

Au cours de l'année, pensez à nous communiquer par mail
tout changement au sein de votre association à
contact@escal.asso.fr

35



Date limite

Délai d'envoi de la fiche :
31 juillet 2026

36

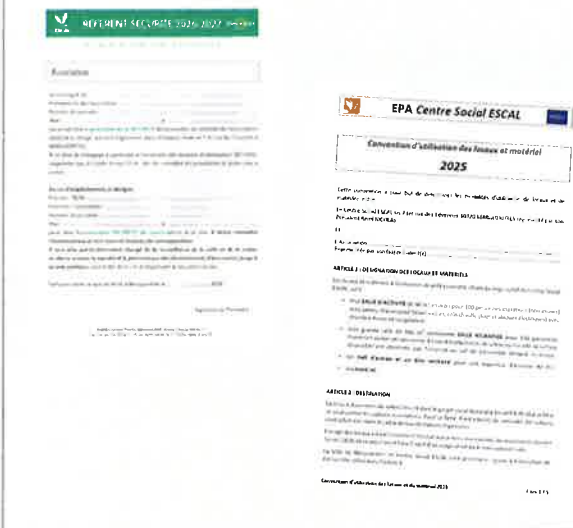


35 €uros

à payer **en 2 fois**
(30 juin et 31 décembre)

par **avis de sommes à payer**,
avec les frais du semestre

37



Les documents vierges vous
seront adressés d'ici fin juillet,
et à nous retourner
complétés et signés
avant le 31 août 2026

Une information Référent SECURITE
se déroulera avant les vacances
d'Automne.

38



Le Planning 2026-2027

39



Rappel des Principes

Chaque année **les associations affiliées émettent leurs vœux sur l'interface**, avant le 31 mai. Il existe deux types de vœux :

- ✓ Les **créneaux hebdomadaires** (séances, cours, ...) ;
- ✓ Les **évènementiels** (concerts, repas, loto, AG, ...), qui sont prioritaires sur les créneaux hebdomadaires.

Les salles ne sont **pas disponibles durant les vacances scolaires** et **les créneaux hebdomadaires sont suspendus les jours fériés**.

Ces vœux sont capitalisés et étudiés collégalement lors d'une réunion d'harmonisation, où **les associations affiliées trouvent des arbitrages ensemble**.

Le planning devient alors définitif, il est mis en ligne et est accessible au grand public.

En cas de besoin d'un créneau exceptionnel, la demande se fait en ligne, en fonction des places disponibles.



NOUVEAUTÉ : Eu égard au nombre important de créneaux supplémentaires demandés en 2025-2026, **le nombre de rattrapages envisagés par an est plafonné à 02 par association, en 2026-2027, durant les vacances d'Hiver ou de Printemps.**

40

ETUDE DE VOS VOEUX SALLES 2026-2027

Septembre



Octobre



Novembre



Decembre



Exporter

***Tout au long de l'année,
les équipes de l'Accueil restent à votre disposition
pour vous accompagner et faire AVEC vous
ces démarches en ligne.***



Planning



**Le planning
2026-2027
sera en ligne
avant le 14 juillet**

41



Usage de la COUR de l'ESCAL

Nous vous rappelons, que la cour de l'ESCAL est :





42



Gestion du Matériel



Depuis 5 ans, progressivement, afin de faciliter le fonctionnement, des **tables escamotables** ont été installées en salle ACTIVITES et ATLANTIDE.

Pensez à **ranger les chaises par pile de 10 !**

L'usage de la scène dans la salle ATLANTIDE n'est envisageable que pour les **événements exceptionnels**, validés par les Services Techniques.

Cet usage **ne peut se renouveler** de manière chronique.



43



Gestion des déchets



Après vos événements, pensez à

- ✓ **vider les poubelles,**
- ✓ **évacuer vos encombrants**
- ✓ **apporter les verres** dans les **colonnes spéciales**

(la plus proche est située près de la médiathèque)

44



Questions Diverses

45

LES SERVICES

46



Rappel des Services

Les associations affiliées bénéficient des services spécifiques proposés par l'ESCAL :

- ✓ **domiciliation** de siège social d'association ;
- ✓ **mise à disposition de boîte aux lettres** ;
- ✓ **secrétariat** notamment pour la réalisation d'affiches, tracts, ...
- ✓ **photocopies** ou reliures de dossier ;
- ✓ **prêts sous conditions des salles Atlantide et d'Activités**, de ses véhicules et de son matériel (sonorisation, éclairage, chambre froide, friteuses,...) ;
- ✓ **formations en direction des responsables associatifs** ;
- ✓ **documentation spécifique** mise à disposition des responsables ;
- ✓ **accès internet et salle de travail** ;
- ✓ **conseils en comptabilité et gestion** ;
- ✓ **accès au Portail Associations** ;
- ✓ **accès à ZOOM** (visio conférence).

47



Les Tarifs

Les **tarifs ASSOCIATIONS** sont inchangés depuis 2019.

Un groupe de travail est actuellement mobilisé, afin de les réétudier.

Les objectifs sont de :

- ✓ Maintenir le niveau de service adapté ;
- ✓ Actualiser les tarifs, en cohérence avec l'offre de services ;
- ✓ Réfléchir à une indexation annuelle sur le coût de la vie.



“ Une politique tarifaire transparente, équitable et au service de l'intérêt général. ”

48



Tarifs des Services et facturation

La facturation reste au semestre, par TITRE de PAIEMENT.

En cas de doute sur une facture
ou si nécessaire, contacter :



49



Usages des véhicules

Le parc ESCAL est composé de **5 véhicules de transport de personnes** (capacité : 35 personnes + 5 chauffeurs).



Dans le cadre du RGPD, les copies de Permis de Conduire ne seront plus conservées par les services, mais **la présentation du Permis du conducteur sera exigée** à chaque état des lieux, accompagnée d'une **attestation signée** de celui-ci attestant :

- ✓ être encore titulaire de son permis de conduire ;
- ✓ être le seul conducteur du véhicule sur la période de mise à disposition.

50

LES FORMATIONS

51



Quels sont vos besoins en formation ?

- ✓ Les Réseaux sociaux
- ✓ L'Intelligence Artificielle
- ✓ La Sécurité : référent sécurité, premiers secours, ...

52



Conclusion

Merci de votre participation
à cette œuvre collective

**Celine ROSZCZKA
et Eric PEREDES**



53



54